VILLE DE
BÉZIERS

DD FRU

01/12/2021

Budget primitif 2022

Rapport de présentation

Séance du Conseil municipal du 13 décembre 2021

Sommaire

Introduction..... 3
Présentation synthétique des comptes..... 3

1 FONCTIONNEMENT..... 3
1.1 Recettes de gestion courante..... 4
1.1.1 Fiscalité, compensations fiscales..... 4
1.1.2 Attribution de compensation CABM et FPIC..... 5
1.1.3 Dotations de l'Etat..... 6
1.1.4 Autres recettes..... 6

1.2 Recettes financières et exceptionnelles..... 7

1.3 Dépenses de gestion courante..... 7
1.3.1 Dépenses de personnel..... 8
1.3.2 Charges à caractère général 8
1.3.3 Autres dépenses de gestion courante..... 9

1.4 Dépenses financières (hors dette) et dépenses exceptionnelles..... 9

2 INVESTISSEMENT..... 10
2.1 Recettes 10
2.1.1 Recettes « hors emprunt »..... 10
2.1.2 Emprunt..... 11

2.2 Dépenses..... 11
2.2.1 Dépenses d'équipement..... 11
2.2.1.1 Dépenses directes d'équipement..... 12
2.2.1.2 Dépenses indirectes d'équipement..... 13
2.2.2 Dépenses financières (hors dette)..... 13
2.2.3 Exécution des AP/CP..... 14
2.2.4 Dette..... 15

3 ÉPARGNE ET CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT..... 15

4 RATIOS..... 16

Annexe Dette..... 16
Structure de la dette..... 17
Répartition par prêteurs..... 17

INTRODUCTION

Dans ce rapport, sont présentées les données essentielles issues du « budget primitif » conforme à la maquette budgétaire prévue par l'instruction comptable M57.

Lors de la séance du Conseil municipal du 22 novembre 2021, et conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un débat s'est tenu et le rapport présentant les orientations budgétaires, a été adopté.
Dans le débat d'orientation budgétaire, les deux principaux éléments pris en compte pour construire et équilibrer le budget 2021, sont les suivants :
- le maintien des taux d'imposition votés en 2021,
- la hausse des dépenses d'équipement conformément au programme pluriannuel d'investissement.

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BUDGET

Budget global (en milliers €)

Fonctionnement	**125 721**
Investissement	**81 195**
Total	**206 916**

Le budget global 2022 est en hausse de 16,6 millions par rapport à celui de 2021.
Il était de 190,3 millions en 2021 : 122,5 millions en fonctionnement et 67,8 millions en investissement.

Opérations réelles

En milliers d'€	BP 2021	BP 2022	Evol.BP 2022 /BP 2021
Fonctionnement			
Recettes réelles	120 501	**123 104**	**2,16%**
Dépenses réelles	103 498	**105 640**	**2,07%**
Investissement			
Recettes réelles	48 683	**60 614**	**24,51%**
Dépenses réelles	65 686	**78 078**	**18,87%**

1. FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles (hors opérations d'ordre ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie), augmentent de 2,16 % par rapport au BP 2021.
Les prévisions de dépenses réelles sont en progression de 2,07 % par rapport au BP 2021.

1.1 Recettes de gestion courante

Elles regroupent : les produits des services et du domaine (chapitre 70), les impôts et taxes (chapitre 73), les dotations et participations (chapitre 74), les atténuations de charges (chapitre 013).

Elles progresseraient en 2022 (122,633 millions) par rapport au BP 2021 (120,237 millions) de 2,4 millions soit 2 %, en raison essentiellement de la hausse des recettes fiscales (chapitre 73).

1.1.1 Fiscalité, compensations fiscales

Depuis cette année, la ville ne perçoit plus la taxe d'habitation sur les résidences principale mais continue de percevoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants.
En substitution du produit de Taxe d'Habitation sur les résidences principales (et de la compensation des exonérations fiscales pour cette taxe), les communes bénéficient du transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

En milliers d'€	BP 2021	CA 2021 estimé (2)	BP 2022
Produit Taxe Habitation (1)	2 122	2 343	2 390
Produit Foncier Bâti (FB)	57 153	55 618	56 753
Produit Foncier Non Bâti (FNB)	619	635	642
Produit 3 Taxes ménages (1)	**59 894**	**58 596**	**59 785**

(1) Il s'agit du produit de TH sur les résidences secondaires et les logements vacants.

(2) L'estimation du produit de foncier bâti établie lors du vote du budget a été revue après notification des bases et vote des taux.

La progression du produit des taxes ménages en 2022 résultera :
- d'une part, de l'évolution physique des bases d'imposition qui a été estimée à 0,5 % pour la taxe foncière,
- et d'autre part, de la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition : l'hypothèse de 1 % a été retenue.

Les bases d'imposition 2022 ne seront notifiées que fin mars et le vote des taux interviendra avant le 15 avril.

Comme cela a été indiqué dans le rapport d'orientations budgétaires, les taux d'imposition votés en 2021 pour les taxes foncières, seront maintenus.

Le produit fiscal 2022 estimé est de 59,8 millions.
En fonction des hypothèses d'évolution retenues, ce produit, serait donc en hausse de 0,9 million, soit 1,5 % par rapport au produit attendu 2021 : 58,696 millions.

Compensations Fiscales

En milliers d'€	BP 2021	2021 (1)	BP 2022
Compensations FB (dont condition modeste, QPPV, Exo. longue durée, locaux industriels) et FNB	404	2 155	2 345
Compensations fiscales	**404**	**2 155**	**2 345**

(1) Il s'agit du montant notifié en 2021 qui concerne essentiellement la compensation pour l'exonération 50 % des locaux industriels.

Depuis 2021, la ville ne perçoit que des compensations pour exonération en matière de taxes foncières sur le bâti et le non bâti.
Le Projet de Loi de Finances 2022 ne prévoit pas de baisse de ces compensations.
La hausse est estimée à 190 000 € pour 2022.

Consolidation produit fiscal et compensations fiscales

En milliers d'€	BP 2021	2021 (1)	BP 2022
Produit fiscal	59 894	58 596	59 785
Compensations	404	2 155	2 345
Total	**60 298**	**60 751**	**62 130**

(1) Il s'agit des montants notifiés.

En 2021, le total notifié pour le produit fiscal et les compensations d'exonérations, a été supérieur aux estimations du Budget ; pour 2022, une hausse de 1,4 million par rapport au total perçu en 2021, est prévue du fait de l'évolution des bases d'imposition.

1.1.2 Attribution de compensation CABM et FPIC

Au titre de l'attribution de compensation, la commune devrait percevoir 20,382 millions; en 2021 il n'y a pas eu de nouveau transfert de compétences, mais en revanche est intervenue une modification des moyens humains de la médecine du travail, compétence mutualisée. A ce titre, l'attribution de compensation devrait être régularisée courant 2022.
Avant régularisation, le montant de l'attribution de compensation 2022 est de 20,382 millions.
En ce qui concerne le fonds national de péréquation des recettes communales et intercommunales (FPIC) en vigueur depuis 2012, perçu par la CABM et l'ensemble des communes membres, le montant estimé inscrit au Budget 2022 est de 1,5 million.

1.1.3 Dotations de l'État

Les dotations de péréquation du fait de l'abondement de 95 millions prévu dans le projet de loi de Finances 2022, continuent de progresser.
Béziers étant éligible à ces dotations, elle bénéficiera de cette hausse. La dotation globale de fonctionnement augmenterait donc par rapport aux montants notifiés en 2021 (20,742 millions), de 362 K€.

Dotation globale de Fonctionnement (DGF)

En milliers d'€	2021 (1)	BP 2022
Dotation forfaitaire	**9 334**	**9 338**
+ Dotations d'aménagement (DSU, DNP)	**11 408**	**11 766**
dont Dotation de solidarité urbaine (DSU)	*8 895*	*9 371*
dont Dotation nationale de Péréquation (DNP)	*2 513*	*2 395*
TOTAL	**20 742**	**21 104**

(1) Il s'agit des montants perçus.

1.1.4 Autres recettes

En milliers d' €	BP 2021	BP 2022
Autres recettes de gestion courante	**8 108**	**7 886**
Produits des services (Chapitre 70)	7 007	6 613
Produits de gestion (Chapitre 75)	1 040	1 216
Atténuations de charges (Chapitre 013)	61	57

Les produits des services (chapitre 70)
Les inscriptions du Budget 2021 ont été revues à la baisse durant l'année en raison de la crise COVID . Les prévisions 2022 sont en conséquence prudentes compte tenu des incertitudes qui demeurent sur la reprise des activités.
Ils comprennent :
*** les remboursements de la CABM 2,098 millions :** charges de personnel des agents de la ville mis à disposition (946 K€), notamment dans le cadre de services communs(article 70846) en légère hausse par rapport au BP 2021 et autres remboursements de charges. Ces derniers diminuent de 1 613 200 € à 1 141 200 €, la CABM ne s'approvisionnant plus en carburant auprès de la ville que de façon exceptionnelle.

*** les droits d'entrée perçus pour les différents services,** culturel, social (dont petite enfance), sportif, estimés à 934 K€.

*** les redevances stationnement et forfaits post stationnement :** 1,560 million.

*** les redevances d'occupation du domaine public** : 876 K€

Les produits de gestion (chapitre 75)
Ils regroupent :
* les revenus des immeubles (loyers et locations, notamment Palais des Congrès) : 707 000 €.
* les redevances versées par les fermiers et concessionnaires : 416 000 €.

Les atténuations de charges (chapitre 013)
Correspondent à des remboursements de charges de personnel par les organismes sociaux (indemnités journalières CPAM) et des rabais, remises et ristournes obtenus sur achats.
Le montant inscrit au BP 2022 est de 57 000 €.

1.2 Recettes financières et exceptionnelles

Milliers d' €	BP 2021	BP 2022
Recettes financières et exceptionnelles	**265**	**472**
Produits financiers	242	451
Produits exceptionnels (mandats annulés sur ex.antérieur)	23	21

Elles sont en hausse par rapport au BP 2021 : cette augmentation résulte de l'inscription dès le BP du produit des participations versées par la SEM PFO qui, en 2021 a été inscrit en cours d'année.

1.3 Dépenses de gestion courante

Comme cela a été indiqué dans le rapport d'orientations budgétaires, il n'y a pas dans le Projet de Loi de Finances pour 2022, de mesure d'encadrement de l'évolution des dépenses de Fonctionnement des collectivités locales sur la période 2021/2022. En 2020, les contrats financiers (appelés «contrats de Cahors») qui limitaient l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2 %, ont été suspendus en raison de la crise sanitaire et le sont restés depuis.

Il est probable que dès le Projet de loi de Finances pour 2023, de nouvelles dispositions concernant les dépenses et les recettes des collectivités locales soient introduites.

Milliers d' €	BP 2021	BP 2022	Evol.BP 2022 / BP 2021
Dépenses de gestion courante	**100 899**	**103 258**	**2,34%**
Charges à caractère général (Chap.011)	24 135	24 435	1,24%
Charges de personnel (Chap.012)	62 111	63 500	2,24%
Charges de gestion courante (Chap.65)	14 493	15 098	4,17%
Atténuations de produits (Chap.014)	160	225	40,63%

1.3.1 Dépenses de personnel : 63,500 millions.

Elles sont en hausse par rapport au BP 2021 ce qui s'explique par :
* le glissement vieillesse technicité (GVT) et l'impact des avancements (CAP)
* l'impact en année pleine de recrutements effectués en fin d'année 2021 (notamment pour la police municipale),
* les remplacements suite à des départs en retraite et les recrutements 2022
* la prévision d'une enveloppe pour l'expérimentation des ruptures conventionnelles,
* la mise en place des études surveillées,
* la médecine préventive,
* les élections présidentielles et législatives.

La prévision 2022 intègre donc les recrutements à effectuer, sachant qu'il a été décidé de les limiter aux seuls emplois jugés indispensables pour le bon fonctionnement des services.

1.3.2 Charges à caractère général : 24,435 millions.

Elles progressent de 1,25 % par rapport au BP 2021 à périmètre inchangé (+300 K€).

Les postes de 100 000 € et plus, en baisse concernent essentiellement : les dépenses eau et assainissement (article 60611 : - 2,62 %), énergie électricité (article 60612 : - 1 %) , de carburant (article 60622 : - 38,35 %) la fourniture de carburant à la CABM n'étant plus assurée que de façon exceptionnelle, les fournitures d'entretien (article 60631) et administratives(article 6064) des achats liés à la crise COVID n'étant plus à faire en 2022, les autres matières et fournitures (article 6068 : - 3,31%)), les locations immobilières (article 6132), le divers prestations de services (article 6228 : - 12,34%),les catalogues, imprimés et publications (article 6236 : - 4,95%), les transports de personnes(article 6245 : - 13,96%), les frais de télécommunications (article 6262 : - 5,63%), les autres prestations de services (article 6288 : - 13,11%), les autres impôts et taxes (article 637 : - 4,96%).

Les hausses supérieures à 50 000 €, pour les postes de 100 000 € et plus, concernent principalement :
- les fournitures de petit équipement (article 60632 : 17,31 %),
- les contrats de prestations de service (article 611 : 9,59%),

- les autres locations (article 61358 : 22,62%),
- les assurances multirisques (article 6161 : 84,26%) ; l'inscription faite au BP2021 s'est avérée insuffisante et a été augmentée dès la 1ère décision modificative 2021,
- les autres frais divers (article 6188 : 30,04%),
- les autres honoraires, conseils (article 62268 : 65,85%),
- les frais de réceptions (article 6234 : 39,96%) compte tenu du nouveau marché de prestations de services avec la SASP Béziers Rugby ,
- les transports de biens (article 6241 : 20,30%),
- les frais de gardiennage (article 6282 : 15,82%), liés aux chantiers et aux manifestations,
- les frais de nettoyage des locaux (article 6283 : 21,28%), la part assurée par des prestataires privés augmentant.

1.3.3 Autres dépenses de gestion courante : 15,323 millions.

Elles augmentent de 4,18 % par rapport au BP 2021 : + 670 000 €.
Elles regroupent **les charges de gestion courante (Chapitre 65) et les atténuations de produits (chapitre 014).**

Dans les charges de gestion courante, les principales dépenses sont :
- la contribution au SDIS, 5 435 000 € (+ 35 000 €/ BP 2021),
- la subvention versée au CCAS qui reste stable : 4 000 000 €,
- les subventions versées aux associations : 3 050 605 €.

Les atténuations de produits augmentent ; elles regroupent les remboursements à l'État des dégrèvements accordés pour la taxe d'habitation sur les logements vacants (100 000 €), ainsi que le reversement au CCAS du FAJ (Fonds d'aide aux jeunes) versé par le Département à la ville (125 000 €).

1.4 Dépenses financières (hors dette) et dépenses exceptionnelles

Milliers d' €	BP 2021	BP 2022
Dépenses financières (hors dette) et dépenses exceptionnelles	150	159

* y compris frais financiers hors intérêts (article 6615)

Elles comprennent :
- les mandats sur exercices antérieurs à annuler : 109 K€.
- et une inscription prévisionnelle de 50 000 € pour les intérêts résultant de l'utilisation de la ligne de trésorerie.

2. INVESTISSEMENT

2.1 Recettes

Milliers d'€	BP 2021	BP 2022
Recettes d'investissement	**58 645**	**71 351**
FCTVA et Taxes d'urbanisme (Chap.10 hors 1068)	3 699	5 708
Subventions y cp produit amendes de police (Chap.13)	4 523	6 411
Emprunt (Chap.16)(hors 165 et revolving inscrit en dépenses et recettes à l'article 16449)	24 075	33 180
Immobilisations financières et autres (Chap.21, 23, et 27)	11 020	9 100
Cessions d'immobilisations (Chap.024)	2 363	3 492
Virement de la section de fonctionnement	12 965	13 460

2.1.1 Recettes « hors emprunt »

- **Le Fonds de compensation de la TVA** (calculé sur la base des dépenses d'investissement 2021 **et la taxe d'aménagement),** sont estimés à 5,7 millions :
5,5 millions pour le FCTVA calculé sur la base des dépenses d'investissement mandatées en 2021 et 200 K€ pour la taxe d'aménagement.

- **Les subventions reçues** sont estimées à 5,911 millions :
* elles proviennent essentiellement **de l'État** : 3,3 millions (ANRU pour le Nouveau programme de Renouvellement urbain : Ecole Samuel Paty (ex Oliviers): 1,3 million, Acropole : 765 K€),Dotation politique de la ville pour différents projets dans les quartiers prioritaires Politique de la ville, Dotation de soutien à l'investissement local pour les travaux dans les écoles, DRAC (notamment Archives municipales et études projet muséal).
* **de la Communauté d'Agglomération** : 1,341 million pour l'aménagement de la gare routière, 375 K€ pour les travaux Acropole.
* **de la Région :** 707 K€ pour la liaison Acropole/Fonseranes.

- le produit des amendes de police (établies en 2019), estimé à 500 000 €.

- Les immobilisations financières et autres regroupent :
* les remboursements d'avances de trésorerie versées dans le cadre des conventions conclues avec VIATERRA : 8 ,9 millions.
Il s'agit des remboursements des avances accordées pour la ZAC de l'Hours :
4 millions pour la ZAC et 2,4 millions pour les bureaux de l'Hours. 2,5 millions pour la Courondelle.
* le remboursement des garanties à 1ère demande versées dans le cadre des marchés publics: 200 K€ en 2022.

- Les cessions d'immobilisations : 3,492 millions : il s'agit essentiellement des ventes des communs de la Devèze : 1,125 million, du terrain « Berges du canal » : 1 million, de l'ancienne prison : 502 K€, de la Maison Jean Moulin : 594 K€ (vente à VIATERRA).

- Le virement de la section de fonctionnement s'établit à 13,460 millions pour 2022 en hausse de 495 K€ par rapport au BP 2021.

2.1.2 Emprunt

BP 2021 Inscriptions	BP2021+DM Inscriptions définitives	2021 Emprunts contractés	BP 2022 Inscriptions
24 075 000 €	16 290 000 €	12 000 000 €	33 180 000 €

En 2021, le montant d'emprunt inscrit au BP soit 24 075 000 €, a été réduit de 7,785 millions en cours d'année, grâce à l'inscription et à la réalisation d'autres recettes (essentiellement, l'affectation du résultat 2020).

Le montant d'emprunt contracté en 2021 est de 12 000 000 €.

Pour 2022, le montant d'emprunt inscrit pour équilibrer les inscriptions budgétaires est de 33,180 millions soit un écart de 9,105 millions par rapport à l'inscription du BP 2021.
Cet écart s'explique par l'augmentation de 11 millions des dépenses d'équipement à financer : 53,6 millions au BP 2022 contre 42,6 millions au BP 2021.

L'inscription prévisionnelle d'emprunt devrait être réduite après le vote du compte administratif 2021 et l'affectation du résultat, et aussi grâce à l'inscription de nouvelles recettes qui seront notifiées ultérieurement.

2.2 Dépenses

Elles regroupent, les dépenses d'équipement et les dépenses financières (remboursement du capital de la dette et immobilisations financières).

2.2.1 Dépenses d'équipement

Milliers d' €	BP 2021	BP 2022
Dépenses d'équipement	***42,6***	***53,6***
Dépenses directes d'équipement	39,3	49,1
Dépenses indirectes (Subventions d'équipement)	3,3	4,5

2.2.1.1 Les dépenses directes d'équipement soit 49,1 millions progressent de 9,8 millions par rapport au BP 2021 et concerneront, des acquisitions, des travaux, des frais d'études.

- des acquisitions pour 5,1 millions :

- **acquisitions foncières :** 636 K€ dont 306 K€ concernent des achats d'immeubles, Rampe des moulins et Boulevard Tourventouse (risque mouvements de terrain),

- **achats de matériel technique, de transport et divers pour 4,5 millions :**
  * 849 K€ pour les achats de matériel de transport (dont 295 K€ pour le secteur du nettoiement),
  * 1,4 million pour le matériel informatique (refonte système d'information et achats de matériel, dont 338 K€ pour les écoles),
  * 2,3 million pour le matériel technique et autre.

- des travaux pour 42,5 millions, notamment :

- **Aménagements des espaces publics et espaces verts : 21,2 millions**
  * Liaison Acropole 9 écluses : 6 millions,
  * Parking Acropole : 600 000 €,
  * Parking silo Place de Gaulle : 5 million,
  * Gare routière Place de Gaulle : 2 millions,
  * Embellissement des Allées Paul Riquet (1ère phase) : 5,250 millions,
  * Mise en lumière des Allées Paul Riquet : 750 K€,
  * Plantation arbres (opération 5 000 arbres pour Béziers) : 500 K€,
  * Réaménagement de la Place de l'Église à la Devèze : 200 K€.
  * Aires de jeux (Plantade, Crouzette, Gasquinoy) , divers aménagements espaces verts : 895 K€.

- **Requalification des voies dans divers secteurs ,3 millions, dont :**
  * Avenue de la Marne : 1 million,
  * une enveloppe de 1,5 million est inscrite pour financer des travaux de voirie (dont rue de la Faience, Avenue Pierre Verdier, …), la réfection de rues pavées en Centre-ville et des travaux d'accessibilité.

- **Constructions et travaux dans les bâtiments : 15 millions.**
  Bâtiments scolaires : 10,7 millions.
  * **École Samuel Paty** (Ex Oliviers) : 9 millions
  *** Travaux dans le cadre de l'autorisation de programme :1,06 million**. Cela concerne des travaux de rénovation énergétique dans diverses écoles, des travaux à l'école Pasteur maternelle et primaire, des travaux à l'école Pellisson, les études préalables aux travaux à réaliser dans les restaurants scolaires.
  *** Hors autorisation de programme,** 707 K€ financeront des travaux annuels dans différentes écoles.

Stades et gymnases: 775 K€

Éclairage terrain de base ball de Sauclières : 100 K€, divers travaux à la base nautique : 130 K€ , Travaux au stade Raoul Barrière : 195 K€, travaux gymnases : 150 K€, complément salle ASB gym St Jean d'Aureilhan : 100 K€.

Divers Bâtiments : 3 millions : travaux à l'Hôtel de ville, à la caserne St Jacques, à St Jean d'Aureilhan au nouveau bâtiment de stockage (Rouge Gorge),dans les crèches, à la villa Antonine...

Par ailleurs, 450K€ sont prévus pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le projet muséal.

- **Aire de jeux et espaces sportifs (hors stades) : 1,2 millions.**
  Différents travaux seront réalisés notamment : réfection de la pelouse du stade de la Gayonne (différée en 2021): 850 K€ , terrain de base ball à Montfloures : 250 K€,

- **Éclairage public et plan lumière : 586 K€**
  Il s'agit de la poursuite de la modernisation de l'éclairage public et de la mise en lumière d'équipements ou de rues.

- **des frais d'études et licences : 900 K€**

Ils concernent notamment des études d'urbanisme (PSMV, studios occitanie Méditerranée), les licences et concessions informatiques.

2.2.1.2. Les dépenses indirectes d'équipement correspondent aux subventions d'équipement versées : 4,5 millions.
Il s'agit pour 2,304 millions de participations versées à VIATERRA dans le cadre des conventions publiques d'aménagement : Centre-ville pour 1,354 million, ZAC de l'HOURS : 900 K€.

Elles comprennent aussi l'attribution de compensation investissement versée à la CABM pour les travaux effectués sur les réseaux d'assainissement unitaires (800 K€), les participations versées à Hérault Energie : 527 K€.

2.2.2 Dépenses financières (hors dette)

Ce sont les avances de trésorerie remboursables et des consignations, d'un montant de 11,900 millions en 2022 : avances versées à VIATERRA dans le cadre des concessions d'aménagement, pour la ZAC de l'Hours (4 millions), le centre ville (3 millions), les bureaux de l'Hours (2,4 millions), la Courondelle (2,5 millions) et 20 K€ pour les éventuelles consignations.

2.2.3 Exécution des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP)

Huit autorisations de programme ont été votées depuis 2014 et sont en cours d'exécution.

Au 31/12/2021, une autorisation de programme s'achèvera : il s'agit de l'AP « Ecoles ».

Lors du vote du BP 2022, afin de poursuivre le programme de modernisation des écoles, une nouvelle autorisation de programme « Ecoles programme 2022 2026 » de 10,185 millions, est mise en place.

Par ailleurs une autre AP est aussi proposée à compter de 2022 pour l'embellissement des Allées Paul Riquet, d'un montant de 14 millions, sur la période 2022/2025.

Le montant des AP CP votées et en cours, est de 65,815 millions ; il restait au 23/11/2021, 42,3 millions de crédits de paiement à réaliser.

	Montant des AP	Montant des CP			
N° ou intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris révision	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2020 (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2021 (2)	Crédits de paiement 2021 (réalisés au 23/11/2021) (1)	Reste à financer sur exercice 2022 et au-delà
AP 1502 : Écoles	11 085 250 €	9 659 091 €	1 073 000 €	812 878 €	Fin de l' AP au 31/12/2021
AP 1601 : Accessibilité	5 195 000 €	1 210 238 €	315 000 €	274 507 €	3 710 254 €
AP 1801 : Liaison 9 Ecluses / Acropole	11 000 000 €	1 376 872 €	5 500 000 €	3 729 059 €	6 276 962 €
AP 1901 : Nouveau Programme de Renouvellement urbain Devèze	17 500 000 €	909 366 €	6 397 525 €	3 156 625 €	13 998 074 €
AP 2001 : Refonte Système d'information	3 200 000 €	1 018 272 €	1 003 330 €	897 676 €	1 377 936 €
AP 2002 : 5000 arbres pour BEZIERS	3 000 000 €	117 561 €	500 000 €	256 334 €	2 648 460 €
AP 2101 : Plan lumière	2 335 000 €	0 €	492 000 €	380 968 €	2 022 197 €
AP 2102 : Construction Parking silo et réaménagement de la gare routière	12 500 000 €	0 €	1 050 000 €	211 199 €	12 288 801 €
Total	65 815 250 €	14 291 400 €	16 330 855 €	9 719 245 €	42 322 686 €

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondants aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

2.2.4 Dette

L'annuité de la dette 2021 s'est élevée à 11,600 millions (Capital : 9,480 millions et intérêts : 2,120 millions).

L'encours de dette est estimé à 105,2 millions au 31/12/2021 contre 102,8 Millions au 31/12/2020, avec 12 millions d'emprunts contractés en 2021 pour financer l'investissement (cf supra 2.1.2 Emprunt).

L'annuité de la dette 2022 est estimée à 11,8 millions (Capital : 9,8 millions, Intérêts : 2 millions).

3. ÉPARGNE ET CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

K€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA PREV 2021
Recettes de gestion courante	115 180	117 623	119 460	120 866
- dépenses de gestion courante	93 571	95 509	94 642	97 112
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	**21 609**	**22 114**	**24 818**	**23 754**
+ Solde exceptionnel large	**1 736**	**3 836**	**-790**	**104**
= Recettes exceptionnelles larges*	2 413	4 526	1 679	439
- Dépenses exceptionnelles larges*	677	690	2 469	335
= EPARGNE DE GESTION (EG)	**23 345**	**25 950**	**24 028**	**23 858**
- Intérêts	2 670	2 574	2 234	2 120
= EPARGNE BRUTE (EB ou capacité d'autofinancement brute : CAF brute)	**20 942**	**23 376**	**21 794**	**21 738**
- Capital	8 405	12 522	9 279	9 480
= EPARGNE NETTE (EN ou capacité d'autofinancement nette : caf nette)	**12 537**	**10 854**	**12 515**	**12 258**

* y compris frais financiers, hors intérêts de la dette

Une prévision de compte administratif 2021 a été établie en dépenses et recettes : l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette seraient en légère baisse en raison de la hausse des dépenses de gestion courante.
L'épargne nette serait supérieure à 10 millions.

RATIO DE SOLVABILITÉ OU CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

K€	2017	2018	2019	2020	Prév.2021
Encours de la dette au 31.12 (corrigé du fonds de soutien)	107 806	107 301	104 329	101 246	103 996
Epargne brute	13 398	20 942	23 376	21 794	21 738
ENCOURS au 31.12 / EPARGNE BRUTE	**8,0**	**5,1**	**4,5**	**4,6**	**4,8**

Source : état de la dette annexé au compte administratif

Ce ratio indique le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser la totalité de la dette en stock, si l'intégralité de l'épargne brute y était consacrée.

Pour apprécier la situation de solvabilité de la commune, il convient de se référer aux 3 zones déterminées pour ce ratio :
* zone verte, « vertueuse » : inférieure à 8 ans;
* zone orange, « endettement à surveiller » : de 8 à 14 ans, surtout à partir de 12 ans ;
* zone rouge, « critique » (surendettement) : à partir de 15 ans.

Fin 2021, ce ratio resterait inférieur à 5 années.
Rappelons que depuis 2018 pour les communes, l'État préconise que ce ce ratio se situe entre 10 et 13 années.

4. RATIOS

En M57, le ratio Produit des impositions directes / Population est supprimé. Il est remplacé par le ratio Épargne brute / Recettes réelles de Fonctionnement.
Il n'est plus fait référence aux ratios de la strate de population.

Calcul des 10 ratios obligatoires pour les communes de plus de 10 000 habitants à partir des éléments issus du budget primitif 2021 et sur la base de la population totale INSEE soit
78 823 habitants (population au 1er janvier 2021).

1 - Dépenses réelles de fonctionnement / Population	**1 338,32 €**
2 - Recettes réelles de fonctionnement / Population	**1 561,78 €**
3 - Dépenses d'équipement brut / Population	**625,01 €**
4 - Encours de la dette / Population	**1 334,89 €**
5 - Dotation globale de fonctionnement / Population	**267,74 €**
6 - Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	**60,20 %**
7 - Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	**93,63 %**
8 - Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	**40,02 %**
9 - Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	**85,47 %**
10 – Epargne brute/ Recettes réelles de fonctionnement	**14,31 %**

Annexe 1: Dette

Structure de la dette prévue au 31/12/2021
(nouveaux emprunts souscrits en 2021 : 12 millions)

Encours au 31/12/2021	105,2 millions
Taux fixe	79,72 %
Taux indexé	20,28 %

Avec un nouveau flux 2021 de 12 millions à taux fixe , l'encours de dette est composé d'une part prépondérante et encore plus importante de taux fixe
(79,72 %).

La part indexée est de 20,28 %, sur des taux classiques (euribor) permettant de bénéficier du contexte de taux très favorable (proches de 0, voire négatifs).
L'encours est sécurisé et le risque de taux maîtrisé.
Le taux moyen de la dette a diminué (2,13 % contre 2,26 % en 2020) et le montant des intérêts payés en 2021 est inférieur à celui de 2020 (- 209 037 €).

Répartition par prêteurs

Prêteur	%
Sté de Fin. Local	26,04%
Caisse d'Epargne Crédit Foncier	20,86%
Société Générale	19,84%
La Banque Postale	18,27%
Crédit Agricole et CACIB	12,57%
Crédit Mutuel	2,28%
Caisse d'Alloc. Familiales	0,12%
Total	**100%**

La répartition de l'encours entre nos financeurs est correctement diversifiée et équilibrée.
La SFIL reste le premier prêteur de la ville (26,04 %). Le groupe Caisse d'Epargne Crédit foncier devient le 2ème prêteur devant la Société générale et la Banque postale.